

# Reglements

de

## L'Association des Patrons

de la

## Creche de la Miséricorde



(Sous le patronage de Saint-Joseph)



Blank white label in the top left corner.

# Règlements

de

## L'Association des Patrons

de la

## Crèche de la Miséricorde



(Sous le patronage de Saint-Joseph)



MONTREAL



S. G. Mgr  
**PAUL BRUCHESI**  
Archevêque de  
Montréal

ALBERTO  
BORDE

S. G. Mgr  
**IGNACE BOURGET**  
Fondateur de  
l'Institut des Soeurs  
de Miséricorde de  
Montréal



**B. Q. R.**  
NO 2160

HV  
1010  
MBIC7  
A.B. TS

# Approbation

de

## Mgr l'Archevêque de Montréal

---

Cette association des patrons de la Crèche de la Miséricorde a mon approbation la plus entière. Je la recommande à tous les cœurs généreux, et je prie Dieu de la bénir.

30 juin, fête de Saint-Paul, 1918.

† PAUL, arch. de Montréal.

HV  
1010  
M 6127  
AB  
E

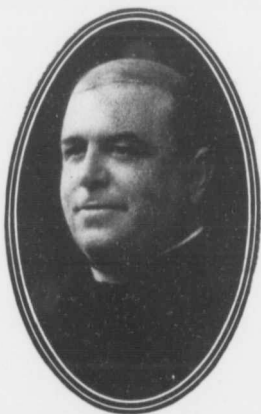


51347



**M. L. GRAVEL**  
Président des  
Patrons de la Crèche  
de la Miséricorde  
de Montréal

**M. l'abbé**  
**J. N. DUPUIS**  
Aumônier de  
l'œuvre de la Crèche  
de la Miséricorde



# Association des Patrons

de la

## Creche de la Miséricorde

---

Aumônier d'honneur : M. le Chanoine L. Cousineau  
"      actif : M. l'Abbé J.-N. Dupuis,  
                  visiteur des écoles.  
Président Honoraire : M. J. Lamoureux, ex-présid.

### EXÉCUTIF

Président : M. Ludger Gravel.  
1er Vice-Président : M. A. Charette.  
2ème Vice-Présid. : M. E. Lemire.  
Directeurs : M. E. S. Manny.  
                  M. N. Deschamps.  
                  M. J.-G.-A. Filion.  
                  M. J.-H.-S. Pellerin.  
                  M. L.-N. Ricard.  
                  M. J.-P. Gervais.  
Sec.-Trés. : M. J.-P. Normand.

### OFFICIERS

Médecin en chef : Dr. S. Langevin.  
"      assistant : Dr. P. Gauthier.  
Aviseur légal : L.-J.-A. Cressé, C. R.  
Notaire : Thomas Ducharme.

---

48



**MERE DE LA NATIVITE**  
**Fondatrice des Sœurs de Miséricorde de**  
**Montréal**



## Historique

L'Institut des Sœurs de Miséricorde fut fondé à Montréal, le 1er mai 1845, par Monseigneur Bourget et Madame Rosalie Jetté, dite Mère de la Nativité. L'Institut a été érigé canoniquement le 16 janvier 1848. Une loi amendant et refondant l'acte d'incorporation civile du 30 mai 1849, a été sanctionnée le 14 avril, 1908.

Du premier mai, 1845, au premier mai, 1889, les enfants nés à l'Hôpital de la Maternité furent ordinairement portés chez les Sœurs Grises. Celles-ci ne pouvant plus les recevoir, quelques salles de l'Hôpital furent aménagées temporairement pour les garder. La bâtisse actuelle de la Crèche de la Miséricorde, établissement comportant les améliorations de première nécessité, fut construite en l'année 1897. La Crèche fut solennellement inaugurée le 21 novembre, 1898, lors des fêtes jubilaires des Sœurs de Miséricorde, par Sa Grandeur Monseigneur Bruchési, archevêque de Montréal.

Le service médical fut d'abord fait par M.M. les Docteurs I. Cormier et E. Dubé, ensuite par M.M. les Docteurs S. Lachapelle et Arthur Ricard, auxquels a succédé M. le Docteur S. Langevin, assisté des Docteurs P. Gauthier et J.-A. Forest qui s'occupent actuellement des Crèches.

Les Sœurs de Miséricorde n'ont pas de revenus assurés; elles comptent sur la divine Providence, sur la plus stricte économie et sur la charité publique et privée pour faire face à leurs dépenses toujours croissantes. Quelques Messieurs, désireux de participer à l'Œuvre et de lui venir en aide d'une manière plus directe, se réunirent le 18 mars, 1900, pour fonder l'Association des Patrons de la Crèche de la Miséricorde. Monsieur Ludger Gravel, président actuel de l'Association, a succédé à Monsieur Joseph Lamoureux qui a occupé cette position de 1902 à 1918. Monsieur J.-B. Giguère a été le premier titulaire.

Monsieur l'abbé J.-N. Dupuis est l'Aumônier actuel depuis 1904, ayant succédé à M. l'abbé Gustave Bourassa, mort curé à St-Louis-de-France.

# Liste des Gouverneurs

Monseigneur Paul Bruchési, Archev. de Montréal.

“ G.-M. LePailleur.

† “ C.-W. Martin.

† Monsieur le Chanoine F.-L. Adam.

“ l'abbé J.-N. Dupuis, Visiteur des Ecoles et  
Aumônier de l'œuvre de la Crèche.

“ Jos. Lamoureux, anc. Président de l'œuvre  
de la Crèche.

“ Ludger Gravel, a. p. des A.C.F. et de la  
Chambre de Commerce.

Sir Lomer Gouin, Premier-Ministre de la P. de Québ.

Son Honneur le maire Médéric Martin.

† L'Honorable Louis Beaubien, Conseiller législatif.

† “ Alphonse Racine. Conseiller législatif.

† “ L.-W.-Trefflé Berthiaume, Cons.-léglsl.

“ C.-A. Wilson, C.R.

“ A. Desjardins.

“ Chs. Doherty, ministre de la justice.

† “ S. Beaudin, J.C.S.

† “ A. Ouimet, J.C.S.

† “ C.-B. de Boucherville, Ex-Premier-  
Ministre de la Prov. de Québec.

Monsieur O.-L. Hénault.

† “ J.-U. Emard, C.R.

“ L.-G.-A. Cressé, avocat.

“ Gaspard de Serres, Prés. de l'Ecole Techn.

“ Ant. Pilon, avocat.

“ F.-X. Craig.

“ Fred. Larivière.

“ F. Coursol.

“ Thomas O'Neill.

“ H. Hénault.

“ Emilien D'Aoust, du C.H.E.C.

“ Art. Mignault, M.D.

“ Art. Ricard, M.D.

“ Chs. Langlois.

“ A. Corbeil.

“ Ernest Lemire.

“ Lawrence A. Wilson.

Monsieur Clément Robillard, M.P.P.

- “ G. Gauvreau.
- “ W. Harris.
- “ F. Lessard.
- † “ Eug. Guay.
- “ Godfroy Langlois, représentant de la Prov.  
de Québec, en Belgique.
- “ Tancrède Bienvenu, V.-P. de la Banque  
Provinciale.
- “ J.-P. Heffernan.
- † “ Art. Nadeau.
- † “ Art. Villeneuve.
- “ J.-W. Blanchet.
- “ L.-A. Lapointe, M.P.
- “ J.-N. Ducharme, Président de la Banque  
Provinciale.
- “ E.-F. Surveyer, C.R., Professeur à l'Uni-  
versité McGill.
- “ Oscar Fauteux.
- “ Georges Marcil.
- “ F. Daubigny, M.V.
- “ E.-P. Guy, N.P.
- † “ Léonidas Villeneuve.
- “ Edouard Gauthier.
- “ Emile Ostiguy.
- “ P. Vanier.
- “ Jos. Marion.
- “ Edmond Archambault.
- “ Alex. Michaud, ex-maire de Maisonneuve.
- “ Ed. Hurtubise.
- “ A.-P. Frigon.
- “ Chs. Catelli.
- “ M. Langlois.
- “ Trefflé Bastien.
- “ E.-S. Manny.
- “ J.-Aug. Richard.
- † “ Joseph Comte.
- “ H.-E. Trudeau.
- “ J. Hodgson.
- † “ S. Lachapelle, M.D.
- “ J. René DeCotret, M.D.

The Ogilvie Flour Mills Co. Ltd.  
T. F. Moore Co.

Banque d'Hochelaga, Ste-Catherine-Centre, par  
Jules Hamel.

Imperial Tobacco Co. of Canada.

La Compagnie Canadienne des Produits Agricoles.

Madame Raymond Préfontaine.

“ Isaïe Préfontaine.

“ Vve C.-E. Thibault.

“ G.-N. Matthews.

“ Jos. Marion.

“ L.-C. Irish.

Mademoiselle Ellen Lonergan.



# “Nous secourons les tout petits”

## REGLEMENT DES PATRONS DE LA CRECHE DE LA MISERICORDE DE MONTREAL

Art. 1.—Cette Association sera connue sous le nom de “Les Patrons de la Crèche de la Miséricorde de Montréal.”

### BUT

Art. 2.—Elle a pour but d'aider et de secourir les enfants laissés sous les soins des Révérendes Sœurs de Miséricorde de Montréal.

### SIÈGE SOCIAL

Art. 3.—Le siège social de l'Association est fixé à la maison-mère des Révérendes Sœurs de Miséricorde, à Montréal.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Art. 4.—Pour faire partie de cette association, il faut payer annuellement une contribution d'au moins une piastre (\$1.00).

### PATRONS

Art. 5.—L'Association se composera de Patrons honoraires et de Patrons actifs :

Les Patrons honoraires seront acceptés aux assemblées générales.

Les Patrons actifs devront être acceptés par le conseil de l'association et se diviseront en deux catégories :

a.—Les patrons à vie ou gouverneurs qui devront payer au moins une somme de cent piastres (\$100.)

b.—Ceux qui auront payé leur contribution annuelle.

## CONSEIL

6.—Le Conseil de l'Association se composera d'un président, d'un premier vice-président, d'un deuxième vice-président, d'un secrétaire-trésorier et de six conseillers.

Art. 7.—Le conseil sera élu pour une année à l'assemblée générale annuelle.

Art. 8.—Les pouvoirs du conseil seront les suivants :

*a.*—Voir au bon fonctionnement et au succès de l'association ;

*b.*—Reviser chaque mois les comptes du secrétaire-trésorier.

## MODIFICATION DE LA CONSTITUTION.

Art. 9.—Les règlements de l'association pourront être amendés ou révisés à l'assemblée annuelle ou spéciale, à la majorité des voix des Patrons présents.

## SESSION

Art. 10.—L'association aura son assemblée générale annuelle le dimanche des Rameaux.

C'est à cette assemblée que seront adoptés le rapport financier de l'année écoulée et le rapport du président sur le travail fait par l'association.

Art. 11.—Des assemblées spéciales générales pourront être convoquées par le secrétaire-trésorier à la demande du président ou de trois officiers du conseil, ou cinq patrons de l'association.

12.—Les convocations pour les assemblées générales annuelles, ou spéciales, seront faites par la voie des journaux ou par lettres adressées aux patrons.

## ORDRE DU JOUR

Art. 13.—*a.*—Prière par l'Aumônier ;

*b.*—Lecture des minutes ;

*c.*—Correspondances ;

*d.*—Présentation des comptes ;

*e.*—Présentation de nouveaux patrons ;

*f.*—Acceptation de nouveaux patrons ;

*g.*—Formation de comités ;

*h.*—Rapports des comités ;

*i.*—Affaires commencées ;

- j.*—Affaires nouvelles ;
- k.*—Avis de motion ;
- l.*—Remarques générales dans l'intérêt de l'Œuvre ;
- m.*—Remarques du président ;
- n.*—Clôture de l'assemblée par la prière faite par l'Aumônier.

Art. 14.—Les membres du conseil se réuniront sur un avis verbal ou écrit du secrétaire à la demande du président ou de deux officiers.

Art. 15.—Le quorum des assemblées générales annuelles ou spéciales sera de dix.

Art. 16.—Le quorum du conseil sera de cinq.

Art. 17.—Dans le cas de démission ou de décès d'un membre du conseil, celui-ci pourra être remplacé par le conseil en assemblée régulière.

Art. 18.—Le président et le secrétaire-trésorier signent les chèques.

#### ANNÉE FINANCIÈRE

Art. 19.—L'année financière commencera le premier janvier pour se terminer le trente et un décembre.

Art. 20.—Les argents perçus par l'association seront donnés le dernier dimanche de chaque mois aux Révérendes Sœurs de Miséricorde de Montréal.

---

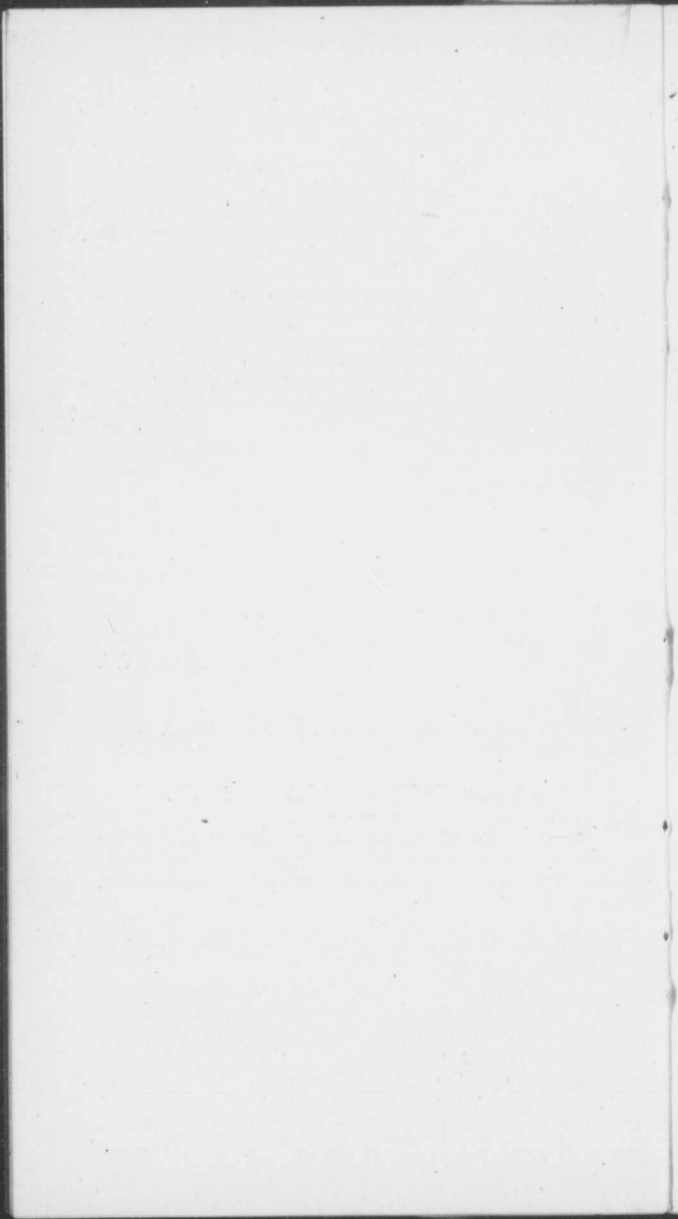
### PRIVILÈGES DES GOUVERNEURS A VIE ET DES PATRONS DE LA CRÈCHE.

---

*a.*—Chaque année, une messe solennelle est chantée dans la chapelle des religieuses de Miséricorde aux intentions des gouverneurs et patrons vivants. (Au mois de mai).

*b.*—Annuellement, au mois de novembre, une messe de Requiem est chantée pour tous les gouverneurs et patrons décédés.

*c.*—Un service est chanté dans la chapelle de la Miséricorde après réception de l'avis de décès de chaque gouverneur à vie. La famille du défunt sera invitée à y assister.





# SOUSCRIPTION

---

Je soussigné, inclus ma souscription, ou ce 1er versement, \$.....pour devenir  
Gouverneur à vie de l'œuvre de la Crèche de la Miséricorde de Montréal.

Ci-joint ma souscription annuelle \$.....comme Patron de la Crèche dont je  
fais déjà partie, ou pour être reçu dans cette association.

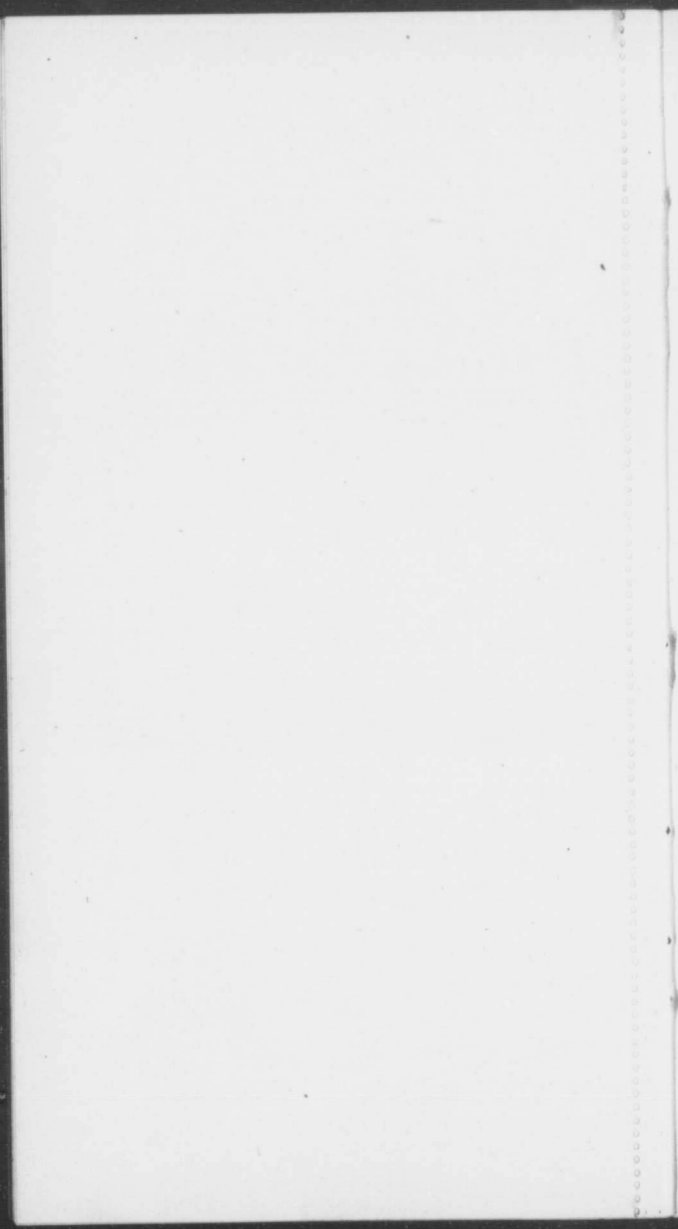
Nom.....

*N.-B.—Prière de remplir ce blanc  
soigneusement et le faire parve-  
nir aux Sœurs de Miséricorde,  
470 rue Dorchester-Est, Mont-  
réal.*

Adresse.....  
.....

La charité est comme le sel des richesses, elle les empêche de se corrompre.

“LACORDAIRE”.



# SOUSCRIPTION

---

Je soussigné, inclus ma souscription, ou ce 1er versement, \$. . . . . pour devenir  
Gouverneur à vie de l'œuvre de la Crèche de la Miséricorde de Montréal.

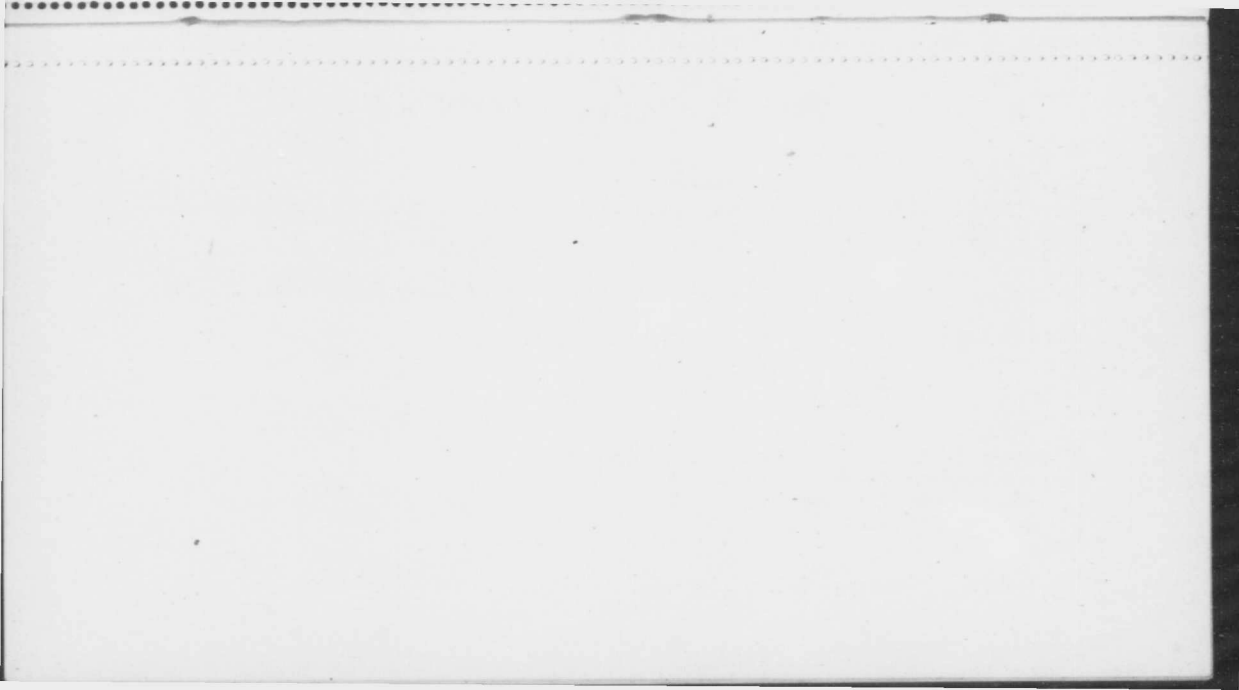
Ci-joint ma souscription annuelle \$. . . . . comme Patron de la Crèche dont je  
fais déjà partie, ou pour être reçu dans cette association.

Nom. . . . .

*N.-B.—Prière de remplir ce blanc  
soigneusement et le faire parve-  
nir aux Sœurs de Miséricorde,  
470 rue Dorchester-Est, Mont-  
réal.*

Adresse. . . . .  
. . . . .

La charité est comme le sel des richesses, elle les empêche de se corrompre.  
"LACORDAIRE".



# SOUSCRIPTION

Je soussigné, inclus ma souscription, ou ce 1er versement, \$..... pour devenir  
Gouverneur à vie de l'œuvre de la Crèche de la Miséricorde de Montréal.

Ci-joint ma souscription annuelle \$..... comme Patron de la Crèche dont je  
fais déjà partie, ou pour être reçu dans cette association.

Nom.....

Adresse.....

N.B. — Prière de remplir ce blanc  
soigneusement et le faire parve-  
nir aux Sœurs de Miséricorde,  
470 rue Dorchester-Est, Mont-  
réal.

La charité est comme le sel des richesses, elle les empêche de se corrompre.

“LACORDAIRE”